

88^{ème} ANNEMASSE BELLEGARDE



DIMANCHE 24 MARS 2024

GRAND PRIX



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération



Annemasse-Bellegarde Grand Prix de l'Agglomération Annemasse-les-Voirons

Le Vélo Club d'Annemasse organise pour la 88^{ème} édition, la traditionnelle classique de printemps, Annemasse – Bellegarde.

Cette épreuve, créée peu avant la guerre de 1914, est la doyenne des courses en ligne, amateurs de la région Rhône-Alpes.

Sur un parcours de 166 km, elle traverse les départements de la Haute-Savoie, avec un dénivelé de 2100 mètres et 4 grands prix de la montagne et 4 classements des sprints.

Cette épreuve est organisée en partenariat avec Annemasse Agglo qui comprend 12 communes : Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux, et Ville-la-grand.

Numéros utiles :

Olivier Paret-Peintre	Président du V.C.A.	06.11.96.09.84
Gérald Colin	Directeur de l'épreuve	06.79.77.94.81
Xavier Coursière	Médecin	06.62.06.18.75
Joël Fasquelle	Trésorier	06.69.51.19.21



88^{ème} Annemasse-Bellegarde

Epreuve Elite Nationale

Les horaires

De 09h00 à 11h00 Permanence Maison des sports, rue Henri Barbusse 74100 ANNEMASSE

Après l'arrivée retour des transpondeurs au siège du VCA 14 rue des amoureux (derrière la ligne)

A 10h30 Réunion des Directeurs Sportifs Maison des sports

Présentation des coureurs (par équipes complètes)

Dès 11h00 à 12h00 au podium place des marchés

DEPART FICTIF DE LA COURSE

12h00 sur la ligne de départ Avenue Jules Ferry (devant le camion podium)

CEREMONIE PROTOCOLAIRE,

Au podium place des marchés

Retour des transpondeurs au siège du Vélo Club d'Annemasse

REGLEMENT

Règlement FFC – épreuve d'un jour – ELITE NATIONALE

Article : Organisation

L'épreuve cycliste ANNEMASSE-BELLE GARDE est organisée par le Vélo Club d'Annemasse suivant les règlements de la Fédération Française de cyclisme.

Elle se dispute le **Dimanche 24 mars 2024**.

Les coureurs et l'ensemble des suiveurs sont tenus de respecter le code de la route et les consignes de la Gendarmerie, de la Police Nationale et de la Préfecture.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Elites et Open 1

L'épreuve est classée 1.12.1 ELITE NATIONALE

Article 3 : Participation

Conformément au règlement de la FFC article 2.1.2

Equipes de 8 coureurs maximum.

Les engagements à titre individuel, sont admis.

Les coureurs U19 ne sont pas admis

Voitures suiveuses de Directeurs Sportifs admises à partir de 5 coureurs partants.

Article 4 : Permanence

La permanence de Départ pour le retrait des dossards et la confirmation des partants se tient le : **Dimanche 24 mars 2024 de 9h00 à 11h00 Maison des Sports à Annemasse Rue Henri Barbusse. Retour des transpondeurs après l'arrivée au siège du VCA 14 rue des Amoureux (derrière la ligne)**

La réunion des Directeurs Sportifs, organisée suivant le règlement de la FFC, article 1.2.087, en présence du collège des Commissaires à lieu à 10h30 précises

Article 5 : Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157,550 Mhz

Article 6 : Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique est assuré par une société privée au moyen d'une voiture. Une seconde voiture de dépannage neutre est mise à disposition par le Vélo Club d'Annemasse. Les équipes devront fournir une paire de roue à ce deuxième véhicule.

Article 7 : Zones de ravitaillement

Zones de ravitaillement du km 73 à Cruseilles au km 77,5 à Vovray en Bornes. Ensuite, selon la décision du président du jury des commissaires.

Article 8 : Sécurité et délais d'arrivée

Afin d'assurer la sécurité et la régularité de l'épreuve, à partir du km 105 (1^{er} passage à Reignier) et au km149 (Nangy) tous les coureurs pointés à plus de 10 minutes du peloton principal, ne seront plus protégés. Ils devront rentrer et quitter la course, ou s'ils souhaitent, retirer leur dossard et continuer sous leurs propres responsabilités. Tout coureur arrivant dans un délai

supérieur à 8% du temps après le vainqueur ne sera pas retenu dans le classement. Ce délai peut être augmenté par le collège des commissaires.

Article 9 : Classements

Les classements suivants sont établis :

Classement individuel au temps

Classement de la Montagne

5, 3, 2 et 1 points sont attribués à chaque GPM, a savoir :

Arcine	km	33.6
Choisy	km	64,1
Le Mont	km	89.5
Chez Padon	km	132.5
Arthaz (Les Echelettes)	km	157.5

Classements des RUSCH

5, 3, 2 et 1 points sont attribués à chaque sprint, a savoir :

Saint Julien en Genevois	km	12.2
Frangy	km	47.8
Cruseilles	km	71.6
Reignier	km	109
Bonneville	km	123.5

En cas d'égalité, les ex-aequo sont départagés par le nombre de passages en tête, puis au nombre de 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} places si nécessaire.



Article 10 : Prix

Grille de prix FFC N : 3506/25, à savoir 25 prix

Prix de la Montagne 500.-€ : 250.-€ au premier
150.-€ au deuxième
100.-€ au troisième

Classement des sprints 500.-€ 250.-€ au premier
150.-€ au deuxième
100.-€ au troisième

Article 11 : Anti-Dopage

Le règlement anti dopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle anti dopage à lieu : **Maison des sports, rue Henry Barbusse**

Articles 12 : Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole des récompenses :

Les 3 premiers de l'épreuve

Le premier U23

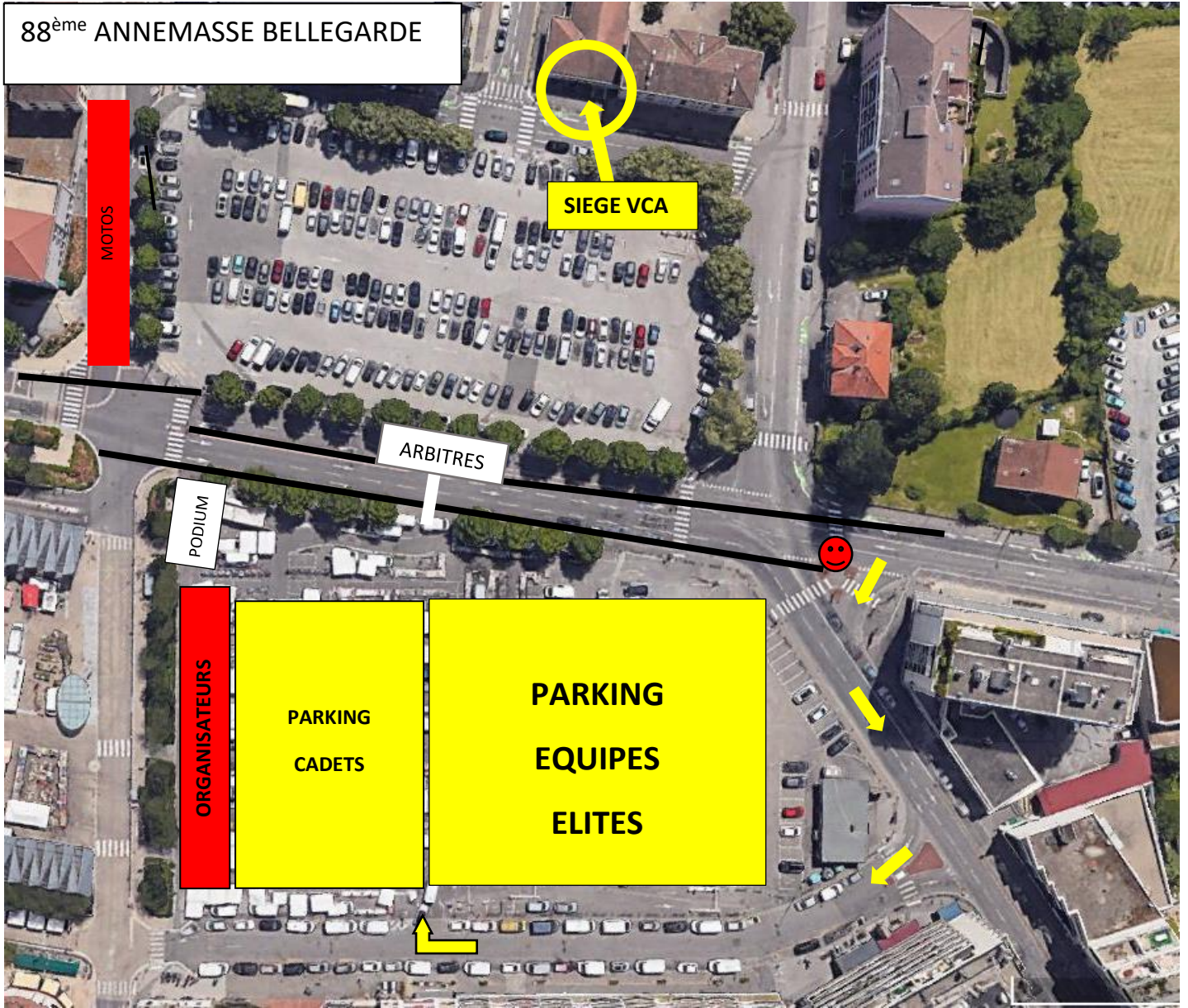
Les 3 premiers du classement du Grand Prix de la Montagne –


Les 3 premiers du classement des RUSCH CREDIT-MUTUEL

Les coureurs sont tenus d'assister au protocole (aucun prix ne sera envoyé)

La tenue de course est exigée pour la remise des prix.

Plan d'Annemasse



 Déviation directeurs sportifs

 Régulateur

Plan d'Annemasse



Remarques : Il est strictement interdit de stationner sur le parking Libération

Comité d'organisation

Président	Olivier Paret-Peintre
Trésorier	Joël Fasquelle et Nicolas Venzin
Secrétariat	Sandrine Merzario
Sécurité	Jacques Tichon / Didier Pluvinet
Départs /arrivée	Marcel Laurent
Intendance	
Caravane/véhicules	Gwenael Conte

Staff technique :

Président du jury	
Directeur de course	Gérald Colin
Juge arrivée	
Informatique	"votrecourse.com"
Speaker	Emmanuel Chaussard et Pascal Nanjoux
Motos sécurité	Jacques Tichon
Radio Tours	Quentin Moine
Service médical	Croix rouge
Médecin	Docteur Xavier Coursières
Ambulances	Société Perrollaz

Hopitaux

CHAL Hopitaux du Léman	04.50.82.20.00
Hopital Annecy	04.50.63.63.63
Hopital St. Julien	04.50.49.65.65

ANNEMASSE BELLEGARDE et Retour						
GRAND PRIX DE ANNEMASSE-LES VOIRONS AGGLOMERATION						
2024						
SECURITE	km fait	km à faire	LOCALITES	PRIX	ROUTES	HEURE
	0.0	0.0	ANNEMASSE centre ville départ tchtr 5,2 KM		Avenue Jules Ferry	12h00
	0.0	166.0	GAILLARD DEPART REEL INTERMARCHE		Route de Zone	12h15
	2.7	163.3	LE PAS DE L'ECHELLE		D1206	12 h 18
MARCHE	7.5	158.5	COLLONGES SOUS SALEVE		D1206	12 h 25
TRAVAUX	12.2	153.8	ST JULIEN EN GENEVOIS	SPRINT 1	D1206	12 h 31
	17.3	148.7	VIRY		D1206	12 h 38
	22.5	143.5	VALLEIRY		D1206	12 h 45
	25.0	141.0	VULBENS		D1206	12 h 49
	26.1	139.9	CARREFOUR D237 (Rte du 18 aout 1944)		D1206/D237	12 h 50
	27.0	139.0	CHEVRIER		D908A	12 h 52
	33.6	132.4	ARCINE		D908A	13 h 01
	35.7	130.3	CLARAFOND		D908A	13 h 03
	38.7	127.3	ELOISE Rond point La Croisée		RD1508/D908A	13 h 08
	46.8	119.2	FRANGY	SPRINT 2	RD1508	13 h 19
	48.9	117.1	MUSIEGES		RD1508	13 h 22
	54.3	111.7	BONLIEU		RD27/RD2	13 h 29
	59.7	106.3	CHOISY Chef-lieu		D203/D303	13 h 36
	63.6	102.4	CHOISY - Charave - Les Marais Pontaux	GPM 1	D3	13 h 42
	68.2	97.8	PONT DE LA CALLE		D3/D1201	13 h 48
	71.6	94.4	CRUSEILLES	SPRINT 3	I201	13 h 53
	73.2	92.8	CRUSEILLES, Dronières- début zone ravitaillement		D1201/D15	13 h 55
	77.5	88.5	VOVRAY EN BORNE - fin zone ravitaillement		D15	14 h 01
	85.9	80.1	LA MURAZ		D15	14 h 12
	89.5	76.5	LE MONT d'en bas (côtes du Fernex)	GPM 2	Rte des Monts	14 h 17
	90.3	75.7	ARBUSIGNY		D 6	14 h 18
	100.0	66.0	MOUSSY		D6/D2	14 h 32
DANGER !	104.3	61.7	REIGNIER passage à niveau		D2	14 h 38
BARRIERE 10'	105.5	60.5	REIGNIER	SPRINT 4	D15	14 h 39
	108.3	57.7	REIGNIER, L'Eculaz		D19	14 h 43
	110.1	50.9	CARREFOUR DE BIGAILLE		D 19/D903	14 h 46
	110.8	50.2	SCIENTRIER		D19	14 h 46
	111.7	54.3	ARENTHON		D19/D1203	14 h 48
	120.6	45.4	BONNEVILLE	SPRINT 5	D1205	15 h 00
	121.8	44.2	LA COTE D'HYOT		D1205/D12	15 h 02
	126.8	39.2	FAUCIGNY		D12/C2	15 h 08
	129.5	36.5	CHEZ PADON	GPM 3	C2	15 h 12
	132.8	33.2	SAINT JEAN DE THOLOME		D20	15 h 17
	136.9	29.1	LA TOUR		D9	15 h 22
	139.3	26.7	PEILLONNEX (Carrefour Senoche)		D9	15 h 26
	145.0	21.0	ARPIGNY		D9	15 h 33
	147.5	18.5	FILLINGES, route chef lieu, route de la Plaine		route de la Plaine	15 h 37
BARRIERE 15'	149.5	16.5	NANGY		Rte de Bonne / D1205	15 h 40
	152.6	13.4	Rte des Aiguillons, rte Boringe, rte Parchets		D903	15 h 44
	153.0	13.0	PONT DE BELLECOMBES		D903	15 h 44
	154.5	11.5	Route de Findrol		D19A	15 h 46
	157.0	9.0	L'Eculaz, REIGNIER		D19	15 h 50
	159.4	6.6	ARTHAZ (Les Echelettes)	GPM4	D2/D202	15 h 53
	166.0	0.0	ANNEMASSE - ARRIVEE		D1205	16 h 02
			Horaires calculés à la moyenne de 42km/h			



#12366061 | Cyclisme - Route | A/B Elites
Annemasse → Annemasse
169.983 km ▲ 2124 m ▲ 2124 m ▲ 304 m ▲ 887 m



Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veuillez respecter les prescriptions et recommandations de la réglementation en vigueur. © 2023 OpenStreetMap

Un grand merci à tous nos partenaires institutionnels



A tous nos FOURNISSEURS OFFICIELS

A tous nos SPONSORS OFFICIELS

Partenaire du Grand Prix de la Montagne

Crédit  Mutuel

Partenaire du classement des sprints

SETAM